

# Impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu : quelle imposition selon son statut ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 20/04/2021 - **Fiscalité**

Les bénéfices de votre entreprise sont imposables. Selon la forme juridique de votre entreprise, ses bénéfices peuvent être soumis soit à l'impôt sur le revenu (IR) soit à l'impôt sur les sociétés (IS). Comment déterminer votre type d'imposition ? Pouvez-vous en changer ? On vous répond.

## Impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés : comment déterminer votre type d'imposition ?

En fonction du **statut juridique** de votre entreprise, ses **bénéfices** sont soumis, par défaut, à l'**impôt sur le revenu (IR)** ou à l'**impôt sur les sociétés (IS)**.

## Type d'imposition en fonction du statut

| Statut                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <u>Impôt sur le revenu</u>                   | <u>Impôt sur les sociétés</u>                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <u>Entreprise individuelle (dont micro-entreprise)</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Oui                                          | Non                                          |
| <u>Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui                                          | Oui, sous certaines conditions               |
| ▶ <u>Société en Nom Collectif (SNC)</u><br>▶ <u>Société Civile Professionnelle (SCP) &lt; <a href="https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/se-regrouper-solutions-juridiques/scp-societe-civile">https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/se-regrouper-solutions-juridiques/scp-societe-civile</a></u> | Oui                                          | Oui, sur option et sous certaines conditions |
| <u>Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Oui                                          | Oui, sur option et sous certaines conditions |
| <u>Société anonyme à responsabilité limitée de famille (SARL de famille) &lt; <a href="https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-a-plusieurs/sarl-famille">https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-a-plusieurs/sarl-famille</a></u>                                           | Oui, sur option                              | Oui                                          |
| ▶ <u>Société anonyme à responsabilité limitée (SARL)</u><br>▶ <u>Société anonyme (SA)</u><br>▶ <u>Société par actions simplifiée (SAS)</u>                                                                                                                                                                                                              | Oui, sur option et sous certaines conditions | Oui                                          |

## Entreprise soumise à l'impôt sur le revenu (IR) : comment déclarer vos bénéfices ?

Si votre entreprise relève de l'impôt sur le revenu, vous devez renseigner ses bénéfices dans votre déclaration de revenus <

<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042/declaration-des-revenus> :

- ▶ dans la catégorie « **bénéfices industriels et commerciaux** » (**BIC**) si votre activité est **industrielle, commerciale ou artisanale**
- ▶ dans la catégorie « **bénéfices non commerciaux** » (**BNC**) si votre activité est de nature **libérale**.

Le **taux d'imposition** appliqué à vos bénéfices dépend de vos **autres revenus** et de votre **situation familiale**.

#### **Entreprise soumise à l'IR : comment opter pour l'impôt sur les sociétés ?**

Certaines entreprises soumises par défaut à l'impôt sur le revenu peuvent décider d'opter pour l'impôt sur les sociétés (IS) si cela leur est plus favorable.

#### **Comment opter pour l'IS ?**

Lire aussi : **Comment calculer son impôt en fonction de ses tranches d'imposition ?**

## **Entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) : comment déclarer vos bénéfices ?**

Si votre entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés, vous devez déclarer son **bénéfice net**, après déduction des **rémunérations versées aux dirigeants**.

Le bénéfice net doit être indiqué dans le **formulaire 2065-SD** < <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2065-sd/impot-sur-les-societes>> pour l'impôt sur les sociétés.

Le dirigeant doit déclarer sa rémunération et les dividendes reçus dans son **formulaire 2042** < <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042/declaration-des-revenus>> de déclaration de revenus.

Le **taux d'imposition** qui vous sera appliqué dépend du **montant bénéfices** de l'entreprise.

#### **Entreprise soumise à l'IS : comment opter pour l'impôt sur le revenu ?**

Les entreprises relevant de plein droit de l'impôt sur les sociétés peuvent,

sous certaines conditions, opter pour l'impôt sur le revenu (IR).

Retrouvez les conditions à remplir et les démarches à effectuer dans notre article dédié.

### **Comment opter pour l'IR ?**

### **Les 3 régimes d'imposition des entreprises**

Une fois choisi votre type d'imposition, vous devez **choisir votre régime d'imposition !**

Le choix du régime se fait en fonction de votre niveau de chiffre d'affaires et votre activité.

Trois régimes d'imposition existent :

- ▶ Le [régime de la micro-entreprise](#) si vous ne dépassez pas certains seuils
- ▶ Le [régime réel](#) si vous dépassez les seuils de la micro-entreprise
- ▶ Le [régime de la déclaration contrôlée](#) si vous dépassez les seuils de la micro-entreprise pour les bénéfices non commerciaux

### **En savoir plus sur les 3 régimes d'imposition des entreprises**

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Impôt sur les sociétés, comment ça marche ?

Comment déclarer les revenus d'une micro-entreprise ?

Aller plus loin

Les différents types d'imposition des résultats <

<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/imposition-des-resultats>>

Thématiques : [Fiscalité](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

☐

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

---

Partager la page

